

Visite de l'exploitation de Port-sur-Saône (Vesoul)

Apiculture

Thème : Biodiversité et apiculture (avec visite du rucher pédagogique et de la miellerie)
Animation/compte-rendu : Louis M. Voisin et Amandine Menet

L'apiculture à l'EPL de Vesoul

Depuis 1981, un rucher est présent sur l'exploitation. Actuellement il y a 300 ruches sur le site, dont 250 en production. Les ruches sont réparties en plusieurs ruchers de 30 à 80 ruches. De plus, l'établissement possède un rucher-école composé de 40 ruches.

L'atelier permet la production de miel d'acacia, d'été et de montagne. En 2015, la production a été de 8-9 tonnes de miel (sans production de miel de montagne). 10% de la production est vendu en détail, principalement au personnel du lycée, et 90% part en gros chez des négociants (Lyon, Dijon...) en fonction des cours.

Sur le plan pédagogique, 13 personnes interviennent sur le site. Cette thématique fait l'objet d'une FOAD et est abordée avec les BPREA.

Aujourd'hui, l'objectif est d'avoir 300 ruches en production, avec l'ambition de devenir un centre de ressources apicoles et de développer des activités autour de cela.

Généralités sur l'apiculture

Une des éléments importants de l'atelier est l'élevage de reines afin de renouveler le cheptel. Une reine vit normalement une saison ou deux, son élevage est donc un point important.

Cette année, la préparation à l'hiver et l'hivernage ont été bon, il y a eu un peu moins de 10% de pertes. Ces dernières sont influencées par le tri fait par l'apiculteur avant l'hiver.

Dans l'alvéole en cire préformée, l'abeille place le couvain d'abord, le pollen et enfin le miel en périphérie. Les jeunes colonies sont placées dans des ruchettes pendant un an, puis dans une ruche avec des hausses à miel qui seront récoltées (10 cadres = 18 kg de miel).

Le miel d'acacia est produit en premier, puis vient le miel d'été et enfin les ruches peuvent être déplacées pour produire du miel de montagne.

Après la récolte, le passage en centrifugeuse permet de séparer le miel et la cire. Cette dernière est fondue en pain puis vendue ou remise dans la ruche.

En fut, le miel se conserve 5 ans et 2 ans en pot.

Première problématique : la biodiversité vue par l'abeille

Dans la région, 55 apiculteurs professionnels sont présents (sans compter les pluriactifs). Il existe une communauté diverse rassemblée autour de l'apiculture : apiculteurs professionnels, amateurs, syndicats, groupe de défense, CFPPA, ... Des appuis techniques se développent pour l'installation, la production, des bulletins de conseil sont produits. Des travaux sur les relations agriculteurs-apiculteurs et des expérimentations sur les aspects sanitaires sont menés. Tout cela est en parti financé par des fonds européens.

Des expérimentations sont menées avec des associations locales dans le Jura afin d'étudier les questions d'exposition aux matières actives des produits phytosanitaires et de biodiversité. Ce dispositif permet d'avoir une idée de ce que les abeilles butinent. Cela donne une idée des ressources présentes en fin de saison.

Un dispositif « attrape-pollen » (en forme de peigne) est placé à l'entrée de la ruche et permet de récolter 10% du pollen rapporté par les abeilles. Ce peigne peut être en position actif ou inactif. Cela permet à l'expérimentateur de contrôler le moment du prélèvement.

Afin de ne pas trop influencer la production, une rotation entre les ruches est organisée pour ne pas laisser le dispositif toujours sur la même.

L'expérimentation est menée sur 3 sites dans le Jura (dans des zones regroupant forêt, prairies et cultures) avec des lots de ruches de 9 colonies. Le prélèvement du pollen à l'entrée est bihebdomadaire. Le pollen est ensuite envoyé à un laboratoire. Cela permet un recensement des espèces végétales butinées sur 2 km environ (rayon de butinage).

Les résultats montrent que la composition du pollen ramené par les abeilles varie selon les dates de floraison de certaines espèces présentes sur le site. Par exemple, sur un des sites, lors de la floraison du lierre, les abeilles ne butinent quasiment que cela. De plus, la moutarde semble avoir une attractivité très forte. Un autre exemple montre que le colza passe de 80 à 30% dans le bol alimentaire en 3 jours. Cela s'explique par la floraison de l'aubépine que les abeilles préfèrent au colza.

Cela a mis en évidence un comportement opportuniste de l'abeille.

Cependant, un des biais de cette expérimentation est que les plantes ne produisent pas toutes la même quantité de pollen et les grains n'ont pas tous la même forme et taille. Si les grains de pollen sont petits, il risque d'y avoir une surreprésentation de l'espèce correspondante.

De plus, cette expérimentation a mis en lumière une persistance des matières actives sur les champs. Concernant la période de traitement, si il est effectué le matin, on retrouve 20% de produits en plus dans le panier que le soir. Il faudrait donc préconiser des applications tard le soir.

Deuxième problématique : quelles synergies possibles entre les différents programmes en cours ou sollicités (Casdar, PAEC, GIEE, ...) au service de la dynamique locale ?

Aujourd'hui le territoire est quasiment vierge en termes de dynamique. Cette région est axée élevage avec un développement notable de l'agriculture biologique en 2015 grâce entre autres aux MAE et à la zone IGP Gruyère.

Nous nous intéressons ici à une zone de 712 km² regroupant 82 communes formant la base du PAEC. La partie Ouest (IGP, carstique, extensif) est en zone Natura 2000. L'autre partie (plutôt intensif) reste une zone d'intérêt à protéger. Dans les deux cas, l'objectif est d'intégrer les milieux remarquables (prairies permanentes) dans le système d'exploitation et de les sauvegarder. Cela regroupe des enjeux biodiversité, eau et économie.

Deux acteurs se sont mis en place autour de ces questions : une association et un GIEE. Cette dynamique s'est créée suivant différentes étapes. La première a été de créer un espace de dialogue. Cela s'est fait grâce à la mise en place du concours « Prairies fleuries » et au développement d'un espace de gouvernance du projet et d'un territoire agro-écologique où se retrouvent agriculteurs, naturalistes et organismes territoriaux.

La mise en place du PAEC a permis de définir différents curseurs locaux :

- Mise en place d'aides financière à la transition écologique,
- Définition de niveaux de risque de disparition des herbages,
- Définition d'une liste de plantes indicatrices adaptée à des parcelles associant milieu humide et sec.

En 2015, la priorité a été mise sur la MAEC Système herbager.

La deuxième étape a été de faire reconnaître le projet.

Enfin la dernière étape permet de mettre en place un collectif autour de la transition agro-écologique (création de références, implication dans des réseaux nationaux, participation à un Casdar « Autre regard sur les prairies permanentes »).

Un des freins reste l'élaboration du dialogue entre agriculteurs et naturalistes.